

Vous croyez que les technologies émergentes influenceront votre collectivité au 21<sup>e</sup> siècle? Vous avez hâte de tirer parti de l'économie du savoir? La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est fière de s'associer aux établissements du secteur public pour moderniser l'infrastructure des communications et pour mettre au point de nouvelles technologies intéressantes, car soutenir la recherche et l'innovation ne représente qu'une façon dont nous travaillons avec vous à bâtir un Nord plus fort et plus prospère.

## Comment pouvons-nous vous aider à bâtir aujourd'hui pour demain?

Le Programme de technologies émergentes du secteur public, instauré par la SGFPNO, vise à soutenir la recherche, l'innovation et la mise au point de nouvelles technologies qui contribueront à la prospérité future du Nord.

### Qui est admissible?

- Les partenariats et les alliances de municipalités, d'entreprises et d'organismes du secteur privé, d'organismes fédéraux et d'organismes gouvernementaux connexes peuvent être admissibles.
- Les municipalités, les Premières nations, les organismes sans but lucratif et les établissements d'enseignement peuvent présenter une demande individuelle.
- Les projets doivent se dérouler dans le Nord de l'Ontario.

### Ce qui est admissible

Les initiatives admissibles comprennent entre autres :

- les projets d'infrastructure de technologies de l'information et des communications, notamment les projets d'extension des services Internet haute vitesse et services de téléphonie cellulaire
- les centres d'excellence
- la réalisation et la production cinématographiques
- les produits à valeur ajoutée
- les coûts de projets d'immobilisations et la création de propriété intellectuelle
- les projets de biotechnologie et de sciences de la vie

### Financement

- La SGFPNO pourrait fournir une subvention conditionnelle, un prêt remboursable ou un prêt-subvention lié au rendement, généralement jusqu'à concurrence de 50 pour cent des coûts admissibles, mais ne dépassant normalement pas un million de dollars par projet.
- La SGFPNO pourrait envisager une aide plus importante dans des cas particuliers.

Voici votre chance de mettre au point des technologies novatrices qui stimuleront votre économie locale aujourd'hui pour créer un avenir durable.

**En encourageant l'innovation, vous pourriez transformer radicalement votre collectivité. Rêvez donc en grand.**



Communiquez avec nous dès aujourd'hui.

1 800 461 8329

nohfc.com

## Lignes directrices

- Tout projet doit respecter les normes industrielles, le cas échéant.
- Dans la mesure du possible, le projet ne fera pas double emploi avec des investissements déjà effectués dans l'infrastructure de base.
- Le projet doit bénéficier d'un soutien financier communautaire vérifiable.
- Toutes les autres sources possibles de financement doivent être envisagées et la preuve doit en être fournie.
- L'aide financière de la SGFPNO doit être essentielle à la viabilité du projet.
- Préférence sera donnée aux projets qui bénéficient d'une contribution importante du client ou pour lesquels on demande une contribution remboursable.
- L'auteur de la demande doit démontrer que le projet peut durer bien au-delà de la période de notre engagement.
- La SGFPNO pourrait envisager d'approuver d'autres projets novateurs de technologie appliquée qui, à l'avis du conseil d'administration, cadrent avec le mandat de la SGFPNO.

## Ce qui n'est pas admissible

Les projets dont l'objectif est purement social, récréatif ou culturel ne seront normalement pas considérés comme admissibles à une aide financière.

Certains frais ne seront généralement pas admissibles à une aide financière, entre autres :

- les projets qui ne visent pas directement la création d'emplois ou le développement économique
- les sites Web et portails
- les frais d'exploitation permanents d'organismes
- les plans d'affaires
- les plans stratégiques
- les études de faisabilité
- les frais de formation
- les frais de marketing
- l'achat de matériel roulant (p. ex. camions et voitures)

## Marche à suivre pour présenter une demande

On peut se procurer les formulaires de demande pertinents à [www.nofhc.com](http://www.nofhc.com) ou auprès des guichets ServiceOntario et bureaux du ministère du Développement du Nord et des Mines.

Les demandes seront examinées selon le principe du premier arrivé premier servi. Le financement fourni dans le cadre de ce programme est restreint. On ne peut garantir que toutes les demandes répondant aux critères du programme seront approuvées par la SGFPNO.